

A.C.C.L.

Association - Collectif " COUSTELLET – LUBERON "

Madame Nelly Olin
Ministre de l'Ecologie et
du Développement Durable
20 avenue de Ségur
75302 Paris Cedex 07 SP

Coustellet, le 7 février 2007

Envoi en recommandé avec accusé de réception

V/réf : votre courrier du 16 janvier 2007

Objet : *Projet d'édification d'une usine de gazéification de marcs de raisin et de plaquettes de bois sur le site de Coustellet, commune de Maubec (Vaucluse).*

Madame la Ministre,

Suite à votre courrier ci-dessus référencé par lequel vous nous signalez avoir reçu notre dossier via la présidence de la République, nous vous remercions de bien vouloir y apporter la plus grande attention.

En effet chaque citoyen a la possibilité de se prononcer sur les projets d'installations classées soumis à autorisation. Cependant les recommandations de Monsieur Hortefeux, Ministre Délégué aux Collectivités Locales concernant l'information des administrés, sont là pour confirmer que tout n'a peut-être pas été fait dans les règles... Dans notre cas, la population n'a vraiment pris connaissance du projet que deux jours avant la clôture de l'enquête publique c'est-à-dire le 28 juillet 2006.

Depuis cette date, inlassablement, nous informons les responsables politiques, les élus locaux , les sénateurs et notre député ainsi que la presse des risques majeurs pour la santé publique et des risques accidentels liés à la technologie utilisée pour une usine que le pétitionnaire veut placer au milieu d'un village. Des études récentes de nos experts démontrent qu'un accident comme celui survenu à la raffinerie Total de la Mède, peut se produire. En effet, le risque d'explosion atmosphérique extrêmement destructeur existe. Si un tel accident devait se produire, il mettrait au banc des accusés les irresponsables qui auraient donné leur accord pour un tel projet.

Nous avons appris avec surprise que le CODERST de Vaucluse (M. Marin) a rendu un avis préliminaire favorable le 10 août 2006, dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation d'exploiter d'une ICPE, en dépit des risques sanitaires majeurs liés à ce projet. Nous allons réitérer nos efforts auprès de cet organisme avant la réunion finale du CODERST qui doit se réunir après la remise du rapport de la DRIRE, et essayer d'obtenir le soutien actif de M. Jean-Claude Bouchet, candidat UMP à la députation, qui siège au CODERST.

Nous espérons par ailleurs que la DRIRE qui est l'un des derniers remparts avant la publication de l'arrêté préfectoral définitif pèsera toutes les conséquences qui pourraient découler de la construction d'une telle usine.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Aude Collin
Présidente

PJ :
- Copie de la lettre de Monsieur Hortefeux, Ministre Délégué aux Collectivités Locales
- Synthèse
- Dossier EBV : Nouveaux éléments mis à jour récemment
- Annexe : quelques exemples d'erreurs et fausses informations d'EBV

ACCL - Adresse Postale
75 Lou Marca Coustellet 84660 MAUBEC
coustellet.luberon@yahoo.fr www.coustellet-luberon.net;